



Association pour la protection de l'environnement
du Pays de Grignan et de l'Enclave

Association Loi de 1901

Siège : Mairie de Grignan - 26230 GRIGNAN

Association déclarée à la Sous-Préfecture de Nyons,
N° 0262002858 - JO du 11 mai 2002

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie d'ESPELUCHE

Grignan, samedi 6 décembre 2014

Objet : enquête publique sur l'octroi de recherche en gites géothermiques au profit de la société
FONROCHE GEOTHERMIE

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'APEG (association pour la protection de l'environnement du pays de Grignan et de l'Enclave des papes) a été alertée par le projet de la société Fonroche Géothermie qui fait l'objet d'une enquête publique.

Nous avons bien noté que la demande de permis de recherche géothermique basse température que sollicite la société Fonroche Géothermie et qui fait l'objet de l'enquête publique doit lui permettre de réaliser une étude exploratoire et de sélectionner les sites pouvant accueillir un projet de géothermie économiquement rentable. Si cette demande était acceptée, la société Fonroche Géothermie disposerait d'une exclusivité de 3 ans (renouvelables) pour procéder à l'ensemble des études qui lui seraient utiles. Les travaux de forage qui pourraient s'ensuivre devront faire l'objet d'une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (DODT).

Une première lecture du dossier consultable en mairie d'Espeluche conduit l'APEG à formuler les remarques ou demandes suivantes.

1. RISQUE SISMIQUE :

Compte tenu des risques sismiques propres à cette région et soulignés par les associations « Vents libres sur nos collines » et « Espeluche mon village », la demande de la société Fonroche Géothermie doit être étudiée avec une grande vigilance.

Ce d'autant plus que le risque sismique est reconnu par la société Fonroche Géothermie ; Elle écrit en page 26 « l'impact sismique du projet restera donc faible à modéré ».

Puis en page 27 : « un suivi microsismique sera mis en place six mois avant la réalisation des doublets pour mesurer les contraintes naturelles existantes et conservé pendant tous les travaux et la vie de la centrale ».

« en cas d'événements micro sismiques alertants, les opérations seront arrêtées graduellement de façon à limiter les à coups de pression. La surveillance micro sismique se poursuivra pendant un an avant le bouchage définitif du puits ».

L'APEG demande à ce que l'acceptation éventuelle de la demande comporte l'obligation de :

- faire des relevés des analyses préalables à toute intervention, pendant et après, au stade des études et plus encore en cas de forages
- mettre en place un organisme de contrôle indépendant du groupe Fonroche (Fonroche Energie et toutes ses filiales existantes ou à venir), pour s'assurer des contrôles et de la décision à prendre ; les mesures devront faire l'objet de constats par huissier de sorte qu'en cas de litiges, les citoyens aient la possibilité de se référer à des éléments indiscutables concernant tout particulièrement l'état initial du

périmètre et la remise en état des sites. Pour l'instant, tout repose sur le bon vouloir du promoteur. Ce n'est pas acceptable.

2° RISQUES ECONOMIQUES : le promoteur s'appuie pour justifier l'intérêt de la recherche souhaitée sur « les fondements industriels et les connaissances des circulation d'eau chaude ... issues des 25 ans de recherche industrielle sur le site européen des Soultz-sous-forêts... ». Cela signifie t-il qu'il n'a pas d'expérience préalable concernant l'exploitation de la géothermie ? C'est ce que semble prouver par ailleurs la page 9 qui indique que Fonroche Géothermie est titulaire de 8 permis exclusifs de recherche HT et 1 permis BT.

La société indique dans la documentation P 23 « les retombées en termes de connaissance et de développement industriel profiteront à l'essor de la filière géothermique en Haute Savoie, en France et en Europe (sic) ». Ce serait donc le projet Montélimar qui servirait de test ?

Le document fait état d'une tentative de la ville de Valence remontant à 1981 qui ne s'est pas avérée concluante et qui s'est soldée par le rebouchage du puits. Il paraîtrait utile au dossier que nous puissions avoir dans le dossier la position de la ville de valence sur cette expérience, les raisons qui l'ont décidé de mettre un terme à cette opération.

L'APEG considère que le dossier doit comporter des exemples chiffrés d'exploitation géothermique provenant de réalisations concrètes et un engagement garanti financièrement de remise en état des sites prospectés et notamment du rebouchage des puits et du suivi des conséquences éventuelles des forages.

3 RISQUES portant sur l'EXPLOITATION des RESERVOIRS :

une fois le puits réalisé, Fonroche Géothermie s'engage à ne pas réaliser de fracturation hydraulique pour produire les réservoirs (réserve à exploiter). Pour atteindre ses objectifs , «...il procédera à l'ACIDIFICATION du réservoir » il est indiqué en page 16 « méthode douce de nettoyage de la fissuration existant naturellement dans les formations géologiques » et plus loin « constitué d'un acide organique biodégradable et/ou inorganique en faible quantité (maximum 500M3)... ».

Il est demandé aux citoyens de croire ces affirmations qui ne sont étayées par aucun document portant sur la nature des fameux « acides » ni sur leur rémanence ou leur usage.

L'APEG demande à ce que le dossier soit complété par toutes études ou témoignages prouvant les affirmations du demandeur.

4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

en page 20 il est écrit « Fonroche Géothermie apportera un soin particulier aux aspects environnementaux des unités géothermiques et procédera à une analyse du cycle de vie. »

L'APEG demande : que signifie analyse du cycle de vie ? A quoi correspond concrètement cet engagement ?

5 RISQUES d'USAGES DETOURNES :

N'est il pas possible d'utiliser cette phase pour étudier l'existence d'autres ressources que les ressources géothermiques ? Ne serait il pas possible de joindre un engagement du promoteur de s'interdire tout autre recherche du type Gaz de schistes ?

Pour ces différentes raisons, nous sommes opposés au projet tel qu'il est actuellement présenté. Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération toutes nos observations et demandes et vous prions d'accepter nos sincères salutations

Jean Luchet
Président de l'APEG